

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Février 2013

L'Université québécoise en chute libre ou vers l'ascension d'un Sommet?

Mélanie Gagnon

En vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, quatre rencontres thématiques se sont tenues entre les mois de novembre 2012 et février 2013. Ces rencontres avaient alors pour thèmes :

- La qualité de l'enseignement supérieur (Québec, 29 et 30 novembre 2012);
- L'accessibilité et la participation aux études supérieures (Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012);
- La gouvernance et le financement des universités (Sherbrooke, 17 et 18 janvier 2013);
- La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec (Rimouski, 31 janvier et 1^{er} février 2013).

Si l'on peut se réjouir du fait que ces thématiques couvrent les éléments phares du débat actuel à l'égard de la mission universitaire, on peut se questionner notamment sur le processus d'invitation qui a conduit à la mise à l'écart du corps professoral trop faiblement représenté et qui a contribué à limiter l'étendue des débats. Il va sans dire que tous les membres de la communauté universitaire avaient légitimement leur place à ces rencontres, mais les professeurs ne sont-ils pas les principaux porteurs de l'ensemble de la mission universitaire? Ne sont-ils pas tout naturellement dans une position privilégiée pour réfléchir et discuter de ces grands enjeux avec une vision en filigrane des plus pragmatiques quant aux idées générées à l'issue de ces débats? C'est regrettable de constater que leur représentation minimaliste aux rencontres pré-Sommet vient éroder davantage le rôle et l'importance de la contribution des professeurs dans l'université alors qu'ils en sont les piliers.

De plus, avant même la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui se déroulera à Montréal les 25 et 26 février prochains, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, imposait en décembre 2012 une réduction du budget des universités de 124 M\$ d'ici le 30 avril 2013. Pour l'UQAR, cette compression représente une somme à hauteur de 1,94 M\$. L'année à venir risque d'être marquée par une réduction encore plus prononcée des dépenses. C'est du moins ce que l'on nous annonce... Il nous semble évident que ces coupures sont néfastes pour le déroulement et le bon fonctionnement des activités d'enseignement et de recherche.

De plus, avant même la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui se déroulera à Montréal les 25 et 26 février prochains, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, imposait en décembre 2012 une réduction du budget des universités de 124 M\$ d'ici le 30 avril 2013. Pour l'UQAR, cette compression représente une somme à hauteur de 1,94 M\$. L'année à venir risque d'être marquée par une réduction encore plus prononcée des dépenses. C'est du moins ce que l'on nous annonce... Il nous semble évident que ces coupures sont néfastes pour le déroulement et le bon fonctionnement des activités d'enseignement et de recherche.

Les effets délétères des coupures

Non seulement ces coupures imposées par le gouvernement sont abusives, mais elles surviennent si tardivement en cours d'année budgétaire que plusieurs décisions ou engagements à incidences pécuniaires avaient déjà été pris par les instances de l'UQAR. Alors que certains recteurs ont délibérément choisi d'ignorer cette

commande du ministre (le recteur de l'Université Laval notamment), le scénario préconisé à l'UQAR est différent. À ce jour, la cure d'amaigrissement visant à réviser les dépenses courantes atteint près de 1,2 M\$ pour l'année budgétaire se terminant le 30 avril 2013. Le budget étant composé à 80 % de dépenses salariales, toute matière « compressible » s'est vue réduite et plusieurs services, dont certains services directs aux étudiants, et catégories de personnel en ont été affectés. Nul n'en sera surpris, cet exercice n'a pas été suffisant pour répondre à la commande du gouvernement.

Pour réaliser une large part des compressions demandées, douze postes de professeurs seront maintenus vacants. Sans faire un procès d'intention ni critiquer cette décision qui, on le sait, est subordonnée aux orientations du gouvernement, on ne peut passer sous

silence les effets qu'elle génère.

Comment assurer le maintien d'un enseignement de qualité, les activités de recherche-crédation, les services à la collectivité et les fonctions de direction dans un contexte d'attrition du corps professoral? Comment aussi garantir un encadrement professoral aux étudiants gradués pour qui l'immersion dans un environnement de recherche s'avère un vecteur d'attraction, de rétention et de réussite? Étant donné le rôle essentiel de l'éducation supérieure et de la recherche pour le bien-être du Québec, la formation et la recherche devraient être nourries et soutenues encore plus particulièrement lors de périodes difficiles.



Au fil des dernières années, la composante recherche est de plus en plus valorisée dans la tâche professorale au moment des évaluations et des demandes de promotion. Dans un contexte où les exigences et la compétition en recherche occupent une place prépondérante lorsque vient le temps de reconnaître les qualités d'un professeur, il semble y avoir un risque de désengagement de ces derniers quant aux autres composantes de la tâche, les services à la collectivité et les fonctions administratives et pédagogiques étant plus sujettes à être délaissées que les autres composantes. Cela est d'autant plus vrai en contexte de compression alors que le temps manque cruellement.

Dans les petits modules, par exemple, des collègues ne peuvent bénéficier de certaines dispositions de la convention collective faute de ressources suffisantes. C'est le cas notamment des allègements de tâche au retour d'un congé pour responsabilités familiale et parentale. Par ailleurs, des programmes ont atteint le taux record de 100 % de cours dispensés par des chargés de cours. D'aucuns nous rapportent n'avoir pas pris de congés la fin de semaine depuis plusieurs mois. D'autres nous disent effectuer des semaines de travail de plus de 55 heures depuis plus d'une année. Tels sont donc quelques effets et risques inhérents à la décision irresponsable et aberrante prise par le gouvernement de sabrer le financement des universités.

« Lorsque l'on se compare, on se console », dit l'adage! En effet, contrairement aux brèches qui ont été faites aux conventions collectives dans certaines constituantes (non-respect du plancher d'emploi, congés sabbatiques et de perfectionnement non accordés), à l'UQAR, la direction a préservé et continue de respecter les droits prévus à la convention collective des professeurs et des professeures.

Un Conseil québécois des universités?

Depuis le printemps érable, les différents interlocuteurs tiennent des discours différents en ce qui a trait au financement des universités. Cette situation n'est pas étrangère au fait que les acteurs impliqués ne disposent pas d'une source unique de renseignements de même que de données sur la base desquelles ils peuvent s'entendre et discuter de la situation financière des universités.

Soucieuse des problématiques actuelles et surtout consciente que les intervenants conviés au Sommet ne pourront pas en deux jours être saisis pour discuter en profondeur de la complexité du système d'enseignement supérieur, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a proposé la création d'un organe permanent de concertation ayant pour mandat d'assurer un développement équitable et cohérent de l'ensemble du réseau universitaire québécois. La FQPPU recommande au gouvernement actuel de s'inspirer de l'ancienne structure du Conseil des universités créée en vertu d'une loi de 1968 et abolie en 1993 dans la foulée des compressions budgétaires. Quant à sa composition, la Fédération insiste sur le fait que les principes d'autonomie et de collégialité doivent être préservés et sur l'importance que les personnes qui siègeront à ce Conseil proviennent majoritairement du milieu universitaire. La composition du Conseil pourrait être complétée par quelques représentants du gouvernement et du milieu socio-économique.

Pour mener à bien son mandat, la FQPPU a recommandé que ce Conseil autonome, indépendant et multipartite, soit doté de deux comités : le comité de financement et le comité des programmes chargés d'assurer la compilation, l'uniformisation et l'analyse des données disponibles concernant respectivement le financement des universités ainsi que le développement et la modification des programmes universitaires.

Le poids des immobilisations universitaires La FQPPU rend public un deuxième rapport inquiétant¹

À l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) publie un **deuxième rapport sur le fonds des immobilisations universitaires**². Reposant sur des données vérifiées et vérifiables, ce rapport établit que le financement actuel provenant du gouvernement ne tient pas compte des besoins réels et des effectifs étudiants sans cesse croissants. De plus, il ne considère pas, à leur juste valeur, les actifs immobiliers dans le réseau universitaire. Les universités se voient donc dans l'obligation de puiser dans leurs fonds généraux pour pallier ce sous-financement gouvernemental.

Les résultats inédits de ces travaux sur les fonds d'investissement confirment que des besoins matériels et des projets d'expansion grèvent les budgets d'opération, ce qui affecte la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ce phénomène récurrent de transfert de fonds pour financer les immobilisations est devenu insoutenable car il compromet la mission fondamentale de l'université.

La création d'une Charte nationale de l'université

La diversité des discours entendus et la multiplication des avis déposés appellent à une évidence : l'université, en ce qu'elle a d'essentiel, à savoir sa définition et sa conception, ne fait pas consensus. À partir de ce constat, il n'y a rien d'étonnant à ce que les protagonistes interpellés dans le cadre des rencontres pré-Sommet divergent quant aux avenues de solutions à mettre en place, que ce soit au chapitre du financement, de l'accessibilité aux études, de la gouvernance ou de la contribution de la recherche au développement du Québec.

Mû par ce constat, Pierre Hébert, professeur à l'Université de Sherbrooke, avance l'idée, au nom de la FQPPU, d'une Charte nationale de l'université, une sorte de loi-cadre, visant entre autres à mieux circonscrire les rapports entre l'État et le monde universitaire. Cette Charte permettrait de définir collectivement les valeurs fondamentales de l'université qu'aucune politique ou plan stratégique ne soit autorisé à transgresser. Le tout, dans un souci d'assurer la propriété collective de l'université québécoise.

Les compressions imposées par le gouvernement avant même la tenue du Sommet, outre qu'elles soient irrespectueuses des acteurs concernés, sont lourdes de conséquences pour le présent et l'avenir des universités québécoises. Malheureusement, les rencontres thématiques pré-Sommet, fortement dirigées quant aux pistes de réflexion à aborder et quant au nombre limité de partenaires issus du milieu universitaire ayant eu droit de parole, donnent l'impression que l'issue du Sommet est tracée d'avance. ★

Références :

FQPPU. Janvier 2013. Documents d'accompagnement à l'Avis de la FQPPU sur le financement et la gouvernance universitaires soumis lors de la troisième rencontre thématique en prévision du Sommet sur l'enseignement supérieur.

FQPPU. Février 2013. « Pour un conseil des universités du Québec, autonome, indépendant et multipartite ». Documents d'accompagnement à l'Avis de la FQPPU soumis en prévision du Sommet sur l'enseignement supérieur.



La situation présente exige un nouveau cadre financier, différent de celui qui est imposé au milieu universitaire et qui a entraîné des décisions discutables sinon désastreuses. Outre l'élaboration d'un plan directeur immobilier découlant d'un véritable plan de développement des universités, le rapport recommande également

la création d'un Conseil des universités, un balisage de l'autonomie des administrations à l'égard des transferts de fonds et une diminution importante de la compétition entre les établissements universitaires. La FQPPU souhaite aussi l'adoption d'une Charte nationale de l'université québécoise.

Depuis 1991, la FQPPU est la seule organisation représentant la majorité des professeures et professeurs réguliers dans les universités francophones et anglophones du Québec. ★

¹ Communiqué publié par la FQPPU le 14 février 2013.

² <http://www.fqppu.org/assets/files/bibliotheque/publications/FIUQ2012db.pdf>.